

**Décision n° 03-600**  
**de l'Autorité de régulation des télécommunications**  
**en date du 6 mai 2003**  
**autorisant la société**  
**Telenor Slovakia s.r.o.**  
**à établir et exploiter un réseau indépendant**  
**de télécommunications par satellite à usage privé**  
**de type VSAT (catégorie 1)**

L'Autorité de régulation des télécommunications ;

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L. 33-2, L. 36-7, D. 99 à D. 99-3 et D. 99-5 ;

Vu le décret du 3 février 1993 modifié relatif aux redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion dues par les titulaires des autorisations délivrées en application des articles L. 33-1 et L. 33-2 du code des postes et télécommunications ;

Vu le décret du 3 mai 2002 pris en application du 12<sup>e</sup> de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2001 relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la demande de la société Telenor Slovakia s.r.o. reçue le 11 mars 2003 et les compléments reçus le 24 avril ;

Après en avoir délibéré le 6 mai 2003 ;

**Décide :**

**Article 1er** – La société Telenor Slovakia s.r.o. est autorisée à établir et exploiter un réseau indépendant de télécommunications par satellite selon les conditions précisées par la présente décision, le cahier des charges et le cahier des clauses techniques particulières annexés.

**Article 2** – La présente autorisation est strictement personnelle et ne peut être cédée à un tiers.

**Article 3** - La délivrance de la présente autorisation ne préjuge pas des autres autorisations nécessaires à l'établissement ou à l'exploitation du réseau.

**Article 4** - La présente autorisation est délivrée pour une durée de 10 ans.

**Article 5** – Le titulaire de l'autorisation est assujetti au paiement d'une redevance annuelle de gestion selon les modalités fixées par le décret susvisé.

**Article 6** - Le chef du service Opérateurs et ressources est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au titulaire.

Fait à Paris, le 6 mai 2003.

Le Président

Paul Champsaur

**Annexe à la décision n° 03-600  
de l'Autorité de régulation des télécommunications**

**Cahier des charges**

**Caractéristiques du réseau**

La société Telenor Slovakia s.r.o. est autorisée à établir et à exploiter un réseau indépendant de télécommunications par satellite à usage privé de type VSAT (catégorie 1) pour le compte de l'Ambassade de la République de Slovaquie. Cette autorisation inclut l'établissement et l'exploitation de stations dépendantes sur la partie du territoire national pour laquelle l'ART est compétente.

Le cahier des charges est complété par un cahier des clauses techniques particulières (CCTP) qui précise les caractéristiques spécifiques du réseau. Ce document doit faire l'objet de mises à jour lors des modifications du réseau pendant la période d'autorisation.

**Modifications du réseau**

Tout projet d'évolution du réseau doit faire l'objet d'une demande préalable de modification d'autorisation. Celui-ci ne peut donner lieu à sa mise en œuvre qu'après notification de l'accord de l'Autorité.

**Fréquences allouées**

Les réseau autorisé fonctionne sur les fréquences :

14128,43 MHz pour les liaisons montantes,  
11078,43 MHz pour les liaisons descendantes.

**Secteur spatial**

Pour chaque secteur spatial, le titulaire doit avoir obtenu un accord d'exploitation de la part de l'opérateur du système à satellites. Cet accord doit notamment couvrir les spécifications des stations, les conditions techniques d'exploitation, les procédures de test et de mise en service et les procédures d'exploitation et de contrôle.

**Conditions de renouvellement de l'autorisation**

Au plus tard quatre mois avant la date d'expiration de l'autorisation, le titulaire fait connaître à l'Autorité de régulation des télécommunications son souhait de la voir renouvelée, dans des conditions et dans des termes qui seront, alors, à définir.

**Cahier des clauses techniques particulières  
relatif au réseau indépendant de télécommunications  
par satellite à usage partagé de type VSAT (catégorie 1)  
Telenor Slovakia s.r.o.**

## **1 - DEMANDEUR**

Nom : Telenor Slovakia s.r.o.  
adresse : Plynarenska 1  
824 58 Bratislava 26  
Slovaquie  
téléphone : + 421 2 58 262 111  
fax : + 421 2 53 419 041  
E-mail : [oska@telenor.sk](mailto:oska@telenor.sk)

Service payeur : idem  
Demandeur : Mr Marian Oska

Numéro d'enregistrement : ICO 31373500

## **2 - OBJET DU RÉSEAU**

### **2.1 – Présentation**

L'objet du présent réseau est de fournir un service de télécommunications à l'Ambassade de la République Slovaque pour communiquer entre Paris et Bratislava.

### **2.2 - Type d'utilisateurs**

L'utilisateur du réseau est l'Ambassade de la République Slovaque.

## **3 - ARCHITECTURE DU RÉSEAU**

### **3.1 - Connexion du réseau**

Ce réseau n'est pas connecté au réseau ouvert au public.

### **3.2 - Infrastructure du réseau**

Centre technique de contrôle et de supervision

adresse : Telenor Slovakia  
Plynarenska 1  
824 58 Bratislava 26  
Slovakia

téléphone : +421 2 58 262 188  
télécopie : +421 2 53 419 041

Caractéristiques de l'antenne de la station maîtresse

constructeur : Prodelin  
type : 1244  
diamètre : 2.4 m  
gain en émission : 52.2 dBi

gain en réception : 47.6 dBi  
puissance d'émission maximale : 3.0 dBW  
température de bruit : 28° K à 30° d'élévation

Le réseau prévoit une seule station sur le territoire national :  
Ambassade de la République Slovaque  
125 rue du Ranelagh  
75016 Paris

### **3.3 - Secteur spatial**

3.3.1 - Mode d'accès à la capacité spatiale  
Les stations terriennes ont accès à la capacité spatiale par mode SCPC.

3.3.2 – Opérateurs de la capacité spatiale : Intelsat

3.3.3 - Position des satellites utilisés :  
Intelsat 707 : 359° E

### **3.4 - Sécurisation de l'exploitation**

3.4.1 - Procédures d'urgence et de sécurité  
En cas d'urgence la société Telenor Slovakia s.r.o. peut arrêter ses transmissions à tout moment.

3.4.2 - Coordonnées de la personne à contacter en cas de perturbation du réseau

Nom : Peter Vavro ou Zsolt Szitasi  
Adresse : Telenor Slovakia  
Plynarenska 1  
824 58 Bratisava 26  
Slovakia  
Téléphone : +421 2 58 262 111  
Télécopie : +421 2 53 419 041

### **3.5 - Fréquences**

Fréquences identifiées par l'opérateur de capacité spatiale :

Liaison montante : 14128,43 MHz  
Liaison descendante : 11078,43 MHz.

Ces fréquences sont attribuées sans garantie de non-brouillage.

**3.7 - Conformité aux exigences essentielles au regard des standards ETSI**  
Référence des standards ETSI : TBR 028